





Le BLOG <u>www.syntef-cfdt.com</u> est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du Comité Technique Ministériel du 21 janvier 2019 Après-midi

Ce Comité technique ministériel (CTM), présidé par Madame la Secrétaire Générale des Ministères des Affaires Sociales, en présence du nouveau DRH Monsieur Pascal Bernard, était réuni l'après-midi pour examiner l'état d'avancement des travaux sur l'Organisation Territoriale de l'Etat (l'OTE) dans le réseau des DIRECCTE et de la Cohésion Sociale.

Concernant l'OTE, pour la le document présenté plus que sibyllin, était une simple projection, de la part de l'Administration, et non une véritable concertation ne permettant pas de répondre aux enjeux de la réforme de l'Etat et aux craintes des agents au travers d'un véritable dialogue social!!

En effet si Madame FOURCADE, ne pouvait pas nous faire d'annonces **puisqu'en plein « débat National » les arbitrages de Matignon ne sont pas encore rendus,** elle a cependant précisé la ligne défendue par notre Ministère :

- Le périmètre des DIRECCTE est confirmé ;
- L'accent sera mis notamment sur les services de contrôle de la formation professionnelle dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle (volonté de renforcer les effectifs de ce service !!!! mais à effectif global constant);
- Les services économiques régionaux demeurent au sein des DIRECCTE;
- Le service public de l'insertion est renforcé, notamment avec la venue potentielle des collègues « Cohésion Sociale » des DRJSCS. Ce qui veut dire aussi que l'IAE, les Emplois aidés, la GPEC seraient confirmés au sein des DIRECCTE ;

Afin que les échelons régionaux comme départementaux puissent mettre en œuvre, avec efficacité, des politiques de l'emploi plus ambitieuses et plus inclusives au service des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi, un rapprochement du volet cohésion social des DRJSCS et DDCS avec ceux des DIRECCTE serait donc envisagé.

SYNTEF-CFDT - 14, AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS SP 07

1/3

En ce qui concerne les arbitrages non encore arrêtés :

- Les services de la MOE pourraient se voir amputer de leur mission de vérification, qui serait confiée aux Préfectures de Département ;
- L'agrément des services à la personne pourrait être confié à l'ARS.

L'échelon départemental des DIRECCTE fait l'objet de discussions interministérielles : Certaines remontées de préfets iraient dans le sens d'une intégration des Uds des DIRECCTEs, dans leur volet emploi, au sein des DDI (schéma qui aurait plutôt l'assentiment du cabinet du 1^{er} ministre).

Or, pour la le statut de l'Inspection du travail ne permet pas un rattachement hiérarchique au préfet de département.

Pour la cette configuration est inacceptable tant elle remettrait en cause l'existence même des DIRECCTEs et leur capacité à agir efficacement dans les territoires.

Sur la réforme de l'Inspection du travail, Madame FOURCADE confirme qu'il n'y a aucun sujet en la matière et que le modèle du SIT actuel (les sections d'inspections) est conforté.

La volonté de la Ministre du Travail étant que l'Inspection ait une action plus « conséquente » autour d'axes de contrôles majeurs :

- la lutte accrue contre le travail illégal et la fraude au détachement pour éviter tout dumping social « néfaste à notre économie » ;
- l'égalité Homme/Femme : passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultat ;
- la Santé Sécurité au Travail.

Devant l'ambiance délétère dans les services, cette présentation tant attendue méritait toutefois des précisions pour le SYNTEF-CFDT.

Le SYNTEF-CFDT, pragmatique et réaliste, semble avoir été attendu sur sa <u>vision exprimée par courrier à Madame Pénicaud le 11 octobre sur la confortation du rôle des DIRECCTE.</u>

Au fil des échanges, L'Administration au-delà de <u>la réponse à notre courrier le 31 octobre</u> <u>dernier par Madame la ministre</u>, semble avoir pris la mesure de cet enjeu capital pour le devenir de nos services.

Mais pour la si cela va dans le bon sens une question demeure entière : Quel sera le rôle des DIRECCTEs dans le nouveau service public de l'insertion ?

Cette question n'est pas anodine car elle conditionne potentiellement l'action de l'échelon Départemental des DIRECCTEs voire son existence...

LE SYNTEF-CFDT a demandé en séance, la reconnaissance de la plus-value de nos services qui trouvent leur raison d'être dans le lien pouvant être fait entre les pôles des DIRECCTEs et les services Emploi/ Travail qui permettent d'avoir une vision globale du monde de l'entreprise et de ses problématiques.

Le SYNTEF-CFDT sera force de proposition pour donner sa vision de ce rôle et de l'enjeu qu'il revêt pour la pérennité des DIRECCTEs et portera sans relâche cette revendication!!

En ce qui concerne les services centraux, la Secrétaire Général a également précisé que leur réforme interviendra après celle de l'échelon déconcentré.

Là aussi le SYNTEF-CFDT est intervenu pour dire l'inquiétude des agents sur le devenir et l'absence d'informations données aux organisations syndicales.

Après cette réunion sans grande annonce, le sillon de la réforme de notre ministère sera donc tracé mais la portée de la réforme toujours inconnue...

Pour le SYNTEF-CFDT, le prochain CTM doit être l'occasion de garantir un véritable plan de valorisation des compétences des agents au cœur de l'Action Publique, touchés de plein fouet par une réforme majeure de l'Etat!

Les évolutions métiers et missions des agents devront être reconnues et véritablement accompagné par une véritable GPEC : Point sur lequel le SYNTEF-CFDT a alerté le DRH.



WWW.SYNTEF-CFDT.COM

Vos représentants au Comité Technique Ministériel du 21 janvier 2019 Après-midi :

Anne COCHOU (UD 29) Jérôme SCHIAVONE (UD 81) Luc DURAND (DGT)